



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 14 novembre 2017 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Eric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Réjean Parent
M^e Chantal Bergeron, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ressources humaines
 - 2.1 Embauche d'une directrice du Service de l'aménagement du territoire
 - 2.2 Embauche temporaire d'un directeur général par intérim
 - 2.3 Embauche temporaire d'un responsable des technologies de l'information
3. Affaires nouvelles
4. Période d'intervention des membres du Conseil
5. Période de questions
6. Levée de la séance

401-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

402-17 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de directeur du Service de l'aménagement du territoire suite au départ de M. Carl Beauchemin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M^{me} Lucie Bisson à titre de directrice du Service de l'aménagement du territoire à compter du 13 novembre 2017 pour un contrat d'une durée indéterminée comprenant une période d'essai de six mois, le tout conformément aux conditions de travail prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

Que le maire ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le maire suppléant, ainsi que le trésorier et la conseillère en ressources humaines ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat d'engagement à durée indéterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M^{me} Lucie Bisson.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-158-A attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

403-17

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence prolongée du directeur général, il y a lieu d'embaucher une personne afin d'occuper sur une base intérimaire le poste de directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Eric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M. Gilles Bertrand à titre de directeur général par intérim à compter du 13 novembre 2017 pour un contrat d'une durée déterminée.

Que le maire ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le maire suppléant, ainsi que le trésorier et la conseillère en ressources humaines ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, leurs remplaçants, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail d'une durée déterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M. Gilles Bertrand.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-158-B attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

404-17

EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'absence prolongée du responsable des technologies de l'information, il y a lieu d'embaucher une personne afin d'occuper ce poste sur une base intérimaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M. Raymond Tremblay à titre de responsable des technologies de l'information par intérim à compter du 13 novembre 2017 pour un contrat d'une durée déterminée.

Que le maire ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le maire suppléant, ainsi que le trésorier et la conseillère en ressources humaines ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, leurs remplaçants, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail d'une durée déterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M. Raymond Tremblay.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-158C attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne présente. Aucune question.

405-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière